

L'éducation en milieu communautaire : Des options et opportunités au CSAP

Le programme «Apprentissage en milieu communautaire» a vu le jour en 2005 comme projet pilote avec le placement d'un élève en stage de journalisme. En cette année scolaire 2012-13, quatre écoles du *Conseil scolaire acadien provincial* (CSAP) offrent le programme Options et Opportunités avec des centaines de crédits en éducation coopérative qui seront décernés dans ses 11 écoles secondaires de la province sur une base annuelle.

Qu'est-ce qu'un programme d'apprentissage en milieu communautaire?

Le programme d'apprentissage en milieu communautaire permet à un élève au secondaire à explorer l'éventail des possibilités d'apprentissage, de métiers et de carrières en collaboration avec la communauté, dans le cadre de ses études. Cette collaboration encourage un partenariat entre l'élève, sa famille, l'école et la communauté. Tous ces partenaires se partagent la responsabilité de l'expérience d'apprentissage de l'élève.

Qu'est-ce qu'est le programme Options et Opportunités au CSAP?

Le programme Options et Opportunités (O2) permet d'offrir des expériences aux élèves de se préparer envers une carrière ou un métier en offrant un lien réel et concret au monde du travail. Ce programme permet un focus plus étroit sur l'exploration de carrières possibles, les pistes en éducation postsecondaire et la préparation aux principes de santé et de sécurité liés aux carrières identifiées.

Le ministère de l'Éducation de la Nouvelle-Écosse exige un minimum de 18 crédits pour l'obtention du diplôme de fin d'études secondaires. L'élève qui suit le programme Options et Opportunités doit compléter un minimum de 19 crédits pour recevoir le certificat. En plus des exigences d'obtention de diplôme du MÉNÉ, l'élève inscrit dans le programme O2 doit obtenir les crédits suivants:

- Orientation Professionnelle 10 (1,0 crédit)
- Orientation Professionnelle 11 (0,5 crédit)
- Santé et sécurité au Travail 11 (0,5 crédit)
- +4 crédits en éducation coopérative (dont l'un peut être Éducation en milieu communautaire 10)

Que signifie un crédit en éducation coopérative?

L'éducation coopérative comprend un volet planifié d'expérience de travail pour lequel l'élève reçoit un demi-crédit ou un crédit. Cette expérience offre à l'élève l'occasion d'effectuer un apprentissage important en milieu communautaire, de mettre en application et de perfectionner les compétences acquises dans un cours apparenté ou d'explorer et d'acquérir des compétences propres à une profession ou un emploi spécifique.

Avant d'entreprendre le stage, l'élève du cours d'éducation coopérative doit suivre un module d'au moins 25 heures à l'école pendant lequel il ou elle effectue des activités d'autoévaluation, se fixe des buts, prépare un plan d'action et se concentre sur la réalisation de ses objectifs sur le plan personnel, éducatif et professionnel. Par la suite, l'élève doit compléter un placement de 100 heures avec l'employeur choisi.

Quels sont les avantages de ce programme pour les élèves?

Entre autres, les élèves développent leurs compétences sur les plans suivants :

- La création d'un plan de carrière;
- Conscience de leurs forces et points à améliorer;
- Habilités personnelles: des certifications et formations spécifiques;
- Capacité de choisir avec assurance un programme postsecondaire et de le suivre;
- Leur employabilité.